

Présentation Budget 2025

Municipalité de Saint-Pierre-
de-Lamy

Dépenses, recettes et PTI



Dépenses

Poste budgétaire	Budget 2024	Budget 2025
Administration générale	153 050,00\$	201 796,50\$
Sécurité publique	58 573,00\$	62 224,00\$
Transport	271 594,00\$	188 123,00\$
Hygiène du milieu	47 406,00\$	46 912,00\$
Urbanisme	12 698,00\$	13 450,00\$
Loisirs et culture	4 121,00\$	1785,00\$
Financement	5 402,00	29 638,00\$
Total des dépenses	552 844,00	543 928,50\$

Recettes

Poste budgétaire	Budget 2024	Budget 2025
Taxes foncières et spéciales	283 270,24\$	341 186,18
Taxes par tarification	42 672,00\$	46 105,00\$
Paielements tenant lieu de taxes	81 713,00\$	81 282,00\$
Autres recettes de sources locales	73 764,00\$	16 615,00\$
Transferts	79 336,00\$	51 000,00\$
Autres revenus	856,83\$	7 736,60\$
Total	561 612,07\$	543 927,78\$

Programme triennal des immobilisations

TITRE DU PROJET	2025	2026	2027
Achat d'une nouvelle camionnette	40 000\$		
Rechargement granulaire du Rang 9	150 000\$		
Démolition de l'ancien garage municipal		85 000\$	
Agrandissement du bureau municipal	6 000\$	55 000\$	
Rechargement granulaire du chemin Principal			175 000\$
Total	196 000\$	140 000\$	175 000\$

Présentation Budget 2025

Municipalité de Saint-Pierre-
de-Lamy

Taux de taxation, tarifs et versements



Taux de taxes général

- Pour combler la différence entre les dépenses prévues de 543 928,50\$ et le total des recettes spécifiques, ainsi que les recettes basées sur le taux global de taxation, le conseil doit prévoir une recette de 321 873,75\$ par la taxe générale à l'évaluation de la manière suivante :
- $25\,749\,900\$ / 100 \times 1,25\$ = 321\,873,75\$$
- Le taux de la taxe foncière générale est fixé à 1,25\$ du 100\$ d'évaluation pour l'année 2025, conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

Taxe spéciale

- Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles pour l'emprunt relatif au garage municipal, une taxe spéciale calculée de la manière suivante :
- $25\,749\,900\$ / 100 \times 0,075\$ = 19\,312,43\$$
- Le taux de la taxe spéciale est fixé à 0,075\$ du 100\$ d'évaluation pour l'année 2025, conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1^{er} janvier 2025.



Tarification – Installation septique

Description	Tarif
Résidence unifamiliale, logement, commerce et industriel (vidange tous les deux ans)	171,25\$
Chalet et érablière	86,50\$

Tarification – Collecte des matières résiduelles

Description	Tarif
Résidence unifamiliale, logement, commerce et industriel.	310,00\$
Chalet et érablière	155,00\$

Calendrier des versements

Versement	Échéance
1^{er} versement	14 mars 2025
2^e versement	11 juillet 2025
3^e versement	7 novembre 2025